

Les médecins résidents «en colère» menacent d'entreprendre des moyens de pression

Par Marika Vachon-Plante le 5 février 2018

Trouvant «inacceptable le manque de respect du ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) à leur égard dans le cadre des négociations pour le renouvellement de leur contrat de travail», les quatre associations de médecins résidents du Québec ont adopté la semaine dernière une résolution visant à mettre en place des moyens de pression pouvant aller jusqu'à la grève générale.



En effet, les membres des différentes associations ont montré leur appui envers les unités de négociation en votant en faveur de l'introduction de moyens de pression progressifs dans des proportions allant de 96% à 99% à l'occasion d'une assemblée générale spéciale à laquelle ils étaient convoqués.

Pas moins de 42% des médecins résidents de la province, soit un peu plus de 1500, y étaient et se sont prévalus de leur droit de vote. Un taux de participation bien plus élevé que lors des dernières négociations.

«Le mandat est clair», indique le président de la Fédération des médecins résidents du Québec (FMRQ), Dr Christopher Lemieux.

Manque de respect

Dans un communiqué de presse délivré lundi, la FMRQ reproche au ministère d'être incapable de conclure une entente collective «empreinte de respect et de considération» envers les médecins résidents. Une conclusion qui émane de 18 mois de négociations avec le MSSS pour le renouvellement de l'entente collective des médecins résidents, échue depuis le 31 mars 2015.

Le syndicat professionnel dit avoir consenti, «de bonne foi», à un agenda de négociations plus intensif afin de conclure une entente avant la période des fêtes, mais que les propositions du MSSS n'avaient rien de bien différent de celles initialement présentées.

«Les façons de faire du MSSS représentent pour nous un manque clair de respect à l'endroit de nos membres. Maintenant, nous n'avons pas d'autre choix que de nous faire entendre et de faire pression sur le gouvernement avec les moyens à notre disposition», soutient le président de la FMRQ, qui n'écarte pas le recours à la grève générale.

Ce dernier précise que l'objectif n'est pas de prendre la population en otage, mais plutôt d'offrir aux médecins résidents des conditions de travail leur permettant d'offrir de meilleurs services.

«Nous espérons ne pas avoir besoin d'exercer des moyens de pression, mais pour ça, le gouvernement devra démontrer qu'il est de bonne foi», indique le président de la FMRQ. Ce dernier demande au gouvernement de répondre à son appel au cours des prochains jours en envoyant à la table de négociation des «gens sérieux», «au fait de la réalité des médecins résidents», faute de quoi il entreprendra des moyens de pression progressifs. «On est capable d'être patient, mais là, il faut que ça bouge», lance-t-il.

À son avis, les représentants actuels du ministère ne reconnaissent pas le rôle du médecin résident et l'importance de sa contribution au système de santé. Ils comparent notamment les médecins résidents aux stagiaires du baccalauréat en enseignement, ce que le Dr Christopher Lemieux trouve irrespectueux.

Demandes non écoutées

Les principales demandes des médecins résidents, auxquelles le gouvernement a refusé de consentir jusqu'à maintenant, concernent la rémunération, les congés pour fins d'études et les congés maternité.

La FMRQ demande, entre autres, au gouvernement de libérer davantage les médecins résidents lors des mois qui précèdent les examens de certification afin de leur permettre de mieux s'y préparer.

À l'heure actuelle, deux semaines sont accordées annuellement aux médecins résidents en fin de résidence. Une période trop peu importante et souvent menacée, confie Dr Christopher Lemieux, qui soutient qu'un échec se traduit par la perte d'un an de travail.

D'autre part, le syndicat professionnel réclame une meilleure prestation pour les résidentes en congé de maternité. Selon le président de la FMRQ, on ne reconnaît pas la pleine rémunération des résidentes enceintes lors du calcul des prestations de congé maternité. Seul le salaire de base est pris en considération. Les primes qui s'ajoutent à ce montant sont écartées du calcul, bien qu'elles représentent près de 20% de la rémunération d'un médecin résident. Une situation bien fâcheuse qui doit être résolue, estime le Dr Lemieux.

Une majoration salariale fait également partie des demandes de la FMRQ, qui estime que ses membres ne sont pas payés à leur juste valeur. «Alors que ceux-ci prennent en charge les patients, posent des diagnostics et procèdent au traitement, dans le cadre de leur prestation de travail, leur salaire de base avoisine le salaire minimum», dénonce la FMRQ dans son communiqué de presse.

Les médecins résidents québécois sont les moins bien payés au Canada, évoque le président du syndicat professionnel. Le Québec présente un écart important avec les autres provinces, pouvant aller jusqu'à 30%.

Il ne s'agit pas de la première fois que la FMRQ dénonce ce non-sens. Toutefois, le ministère a rejeté à de multiples reprises ce comparatif avec le reste du Canada.

C'est d'ailleurs ce qui explique que la FMRQ compare dorénavant le salaire des médecins résidents à celui des infirmières praticiennes spécialisées (IPS), qui est 27% plus élevé.

«L'objectif n'est pas de dire que leur salaire est trop élevé, mais plutôt de reconnaître qu'à travail égal, il y a une différence de rémunération», explique le Dr Christopher Lemieux.

«Il appartient maintenant au gouvernement de trouver une solution à l'impasse dans laquelle nous nous trouvons. La balle est maintenant dans le camp gouvernemental, afin de proposer des offres sérieuses de nature à reconnaître le rôle et l'importante contribution des quelque 3600 médecins résidents qui dispensent des soins à la population du Québec», conclut le président de la FMRQ.